

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-deux le mardi 4 octobre à dix-huit heures
En exercice : 11 trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de
Présents : 10 Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
Votants : 10 ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la
Absents : 1 présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation : N°2022_D26 : Nouveaux tarifs de la garderie à l'école
Le 26 septembre 2022 communale.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL
Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET
Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit,
TONON Yannick.

Absents : LECUTIER Jean-Marc

Absents donnant procuration :

Secrétaire de séance :

TONON Yannick, a été nommé secrétaire de séance.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de nouveaux tarifs
pour la garderie à l'école communale :

Le matin 1,80€

Le soir 1,80€

Le matin et le soir 3,60€

A partir de 5 journées de garderie dans le mois on passe à un forfait
de 17,00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs de la garderie à l'école
communale.

Fait à Boissezon le 4 octobre 2022,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
compte tenu de la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
transmission à la sous- Municipal.
préfecture
Le 4 octobre 2022